

Le 8 janvier 2014

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **HUITIÈME jour du mois de JANVIER de l'an deux mille QUATORZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Francine Caron Markwell et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Madame Gaétane Gaudreau
Madame Janet Cooper
Monsieur George C. Atkin
Monsieur Dany Brodeur
Monsieur Pierre Martineau

Le conseiller Monsieur Christian Laporte est absent.

Le Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Richard E. Ranger, est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Madame Francine Caron Markwell, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

14-01-609

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Dany Brodeur
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

14-01-610

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

*Il est proposé par Janet Cooper
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 4 décembre 2013 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL.

Madame Francine Caron Markwell fait un suivi au sujet des questions et commentaires apportés lors de la séance régulière du 4 décembre 2013.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

De nombreuses questions concernent la gestion par la municipalité de la panne d'électricité survenue au cours de la période des Fêtes. D'autres questions ont trait à l'attribution des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

7.2 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 17 décembre 2013 est déposé auprès des membres du Conseil.

7.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière

Le rapport des inspections forestières du mois de décembre 2013 est déposé auprès des membres du Conseil.

14-01-611

7.4 Renouvellement du contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Marc Blain

ATTENDU QUE le conseil adoptait le contrat de travail de M. Blain en janvier 2013, tel qu'il appert de la résolution no 13-01-380;

ATTENDU QUE ledit contrat s'étant terminé le 31 décembre dernier, il y a donc lieu de reconduire le contrat pour une autre année;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le conseil reconduise le contrat de travail de M. Marc Blain, inspecteur en bâtiment et environnement, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 aux termes et conditions décrites dans ledit contrat.

QUE le conseil déclare avoir reçu et avoir pris connaissance des termes dudit contrat de travail et s'en déclare satisfait.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

14-01-612

7.5 Demande de dérogation mineure pour le 62 Lac Lovering

ATTENDU QUE le propriétaire du 62, Chemin du Lac Lovering, demande une dérogation mineure afin de pouvoir ériger un bâtiment principal sur le lot 487-14 d'une superficie de 1070.7 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande de dérogation vise à permettre l'implantation dudit bâtiment principal dont la marge latérale gauche sera réduite à 1,68 mètre et la marge arrière du côté droit du bâtiment à 17,49 mètres;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des faits et recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le demandeur renonce à ajouter une galerie sur le côté gauche du bâtiment principal;

ATTENDU QU'un avis a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en date du 18 décembre dernier;

Monsieur Pierre Martineau annonce qu'il est défavorable à accorder cette demande de dérogation mineure.

Les conseillers et conseillères Janet Cooper, Gaétane Gaudreau, George C. Atkin, Dany Brodeur sont favorables à accorder la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par George C. Atkin

Appuyé par Dany Brodeur
Il est résolu

QUE le conseil accorde la présente demande de dérogation mineure selon les recommandations formulées par le Comité Consultatif d'Urbanisme. Quatre conseillers et conseillères ont voté pour alors que Monsieur Martineau a voté contre.

Monsieur Pierre Martineau demande que sa dissidence soit consignée au présent procès-verbal pour les motifs suivants:

1. J'aurais voulu m'abstenir, mais la Loi m'en empêche. Je ne peux pas voter pour une solution qui, à mon avis, n'est pas une solution juste pour le citoyen, mais est un moindre mal;
2. Je suis mal à l'aise avec la façon dont la municipalité a géré ce dossier en appliquant un règlement prioritaire plutôt qu'un autre qui l'est moins au détriment du propriétaire du 62, Chemin Lac Lovering;
3. En fait, je suis en désaccord avec le fait qu'on a un règlement de construction 214-2001 qu'on ne peut pas appliquer car le règlement de zonage a priorité. Ce règlement est donc inutile. On ne l'a sûrement pas adopté dans le passé pour ne pas s'en servir. Je pense qu'il avait été adopté pour tenir compte de situations comme celle-ci. Il faudra revoir cette réglementation pour permettre que ces cas d'exception soient non seulement prévus, mais aussi applicables.

ADOPTÉ

7.6 Avis de motion - Règlement no 350-2014 amendant le règlement de zonage no 212-2001 concernant les tours de télécommunication

Avis de motion est donné par le conseiller George C. Atkin en vue d'adopter un règlement qui a pour objet d'amender le règlement de zonage 212-2001 afin de régir l'implantation d'infrastructures de télécommunication à certaines conditions et critères dont la localisation, la sécurité et l'apparence.

14-01-613

7.7 Projet de Règlement no 350-2014 modifiant le règlement de zonage 212-2001

ATTENDU QUE Bell Mobilité a demandé à la Municipalité du Canton de Stanstead de pouvoir ériger une tour de télécommunication sur les lots P-684 et P-685 situés sur le Chemin Bunker en remplacement d'une autre tour localisée sur le même Chemin;

ATTENDU QUE l'article 5.4 du règlement de zonage 212-2001, concernant les restrictions des infrastructures de télécommunication, établit que les tours de communication sont interdites dans:

- les limites des paysages naturels d'intérêt supérieur;
- les limites d'un paysage champêtre;
- les limites d'une vue panoramique;
- dans un milieu humide;
- à moins de 300 mètres d'une route pittoresque et panoramique.

L'ensemble de ces éléments sont identifiés au plan de zonage.

Les tours sont permises partout ailleurs mais la hauteur maximale est de 20 mètres y compris dans les périmètres urbains des deux villages dont l'ensemble patrimonial de Georgeville.

ATTENDU QUE le projet d'amendement aura pour effet de:

- maintenir une interdiction d'ériger des tours à l'intérieur des cinq aires déjà identifiées;

- d'ajouter l'interdiction d'ériger des tours à l'intérieur des périmètres urbains des deux villages dont l'ensemble patrimonial de Georgeville;
- de retirer la hauteur de 20 mètres en ajoutant toutefois des normes d'implantation telles que des marges de recul, des couleurs au parement des tours, l'obligation de clôturer, les types de tours autorisées, etc.

Il est proposé Gaétane Gaudreau

Appuyé par Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le projet de règlement intitulé : Règlement no 350-2014 modifiant le règlement de zonage 212-2001.

QUE ce projet de règlement est joint en Annexe A du présent procès-verbal;

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

14-01-614

7.8 Mandater la firme d'urbanisme SCU pour la préparation du projet de règlement numéro 350-2014.

ATTENDU QUE la firme d'urbanisme SCU a présenté une offre de service au montant de 450\$ excluant certaines dépenses de déplacement et les taxes applicables pour la préparation du projet de Règlement numéro 350-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 212-2001 du Canton de Stanstead;

Il est proposé par Gaétane Gaudreau

Appuyé par Janet Cooper

Il est résolu

D'accepter l'offre de service proposée par la firme d'urbanisme SCU à 450\$ plus taxes et les frais de déplacement de l'urbaniste.

ADOPTÉ

14-01-615

7.9 Congrès de la COMBEQ pour l'inspecteur municipal

ATTENDU QUE le congrès annuel de la COMBEQ à l'intention des inspecteurs municipaux se tiendra le 1er, 2 et 3 mai 2014 au Manoir Richelieu;

ATTENDU QUE ce congrès permet aux inspecteurs municipaux d'avoir accès à des conférences, des formations et des échanges d'idées essentiels à l'exécution de leurs mandats et responsabilités;

Il est proposé par Dany Brodeur

Appuyé par George C. Atkin

Il est résolu

D'autoriser l'inspecteur municipal à assister à ce congrès et d'engager une dépense de 550\$ plus taxes pour l'inscription à ce congrès.

ADOPTÉ

7.10 Avis de motion - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Avis de motion est donné par le conseiller George C. Atkin en vue d'adopter, lors d'une séance prochaine, un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de protéger et de mettre en valeur des secteurs recelant des caractéristiques patrimoniales et architecturales devant être conservées et protégées.

8. TRAVAUX PUBLICS

14-01-616

8.1 Renouvellement du contrat du responsable de la voirie et des infrastructures, M. Michel Massé

ATTENDU QUE le conseil adoptait le contrat de travail de M. Michel Massé en janvier 2013, tel qu'il appert de la résolution no 13-01-384;

ATTENDU QUE ledit contrat s'étant terminé le 31 décembre dernier, il y a donc lieu de reconduire le contrat pour une autre année;

***Il est proposé par Janet Cooper
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil reconduise le contrat de travail de M. Michel Massé, responsable de la voirie et des infrastructures, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 aux termes et conditions décrites dans ledit contrat.

QUE le conseil déclare avoir reçu et avoir pris connaissance des termes dudit contrat de travail et s'en déclare satisfait.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

14-01-617

8.2 Renouvellement du contrat de l'adjoint au responsable de la voirie et des infrastructures, M. Pierre-Luc Doyon

ATTENDU QUE le conseil adoptait le contrat de travail de M. Pierre-Luc Doyon en mai 2013, tel qu'il appert de la résolution no 13-05-469;

ATTENDU QUE ledit contrat s'étant terminé le 31 décembre dernier, il y a donc lieu de reconduire le contrat pour une autre année;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil reconduise le contrat de travail de M. Pierre-Luc Doyon, adjoint au responsable de la voirie et des infrastructures, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, aux termes et conditions décrites dans ledit contrat.

QUE le conseil déclare avoir reçu et avoir pris connaissance des termes dudit contrat de travail et s'en déclare satisfait.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

14-01-618

8.3 Formation pour le travail en espace clos

ATTENDU QUE la municipalité a déjà investi tout près de 15 000\$ pour l'achat de matériel et d'équipement permettant le travail en espace clos, principalement relié aux infrastructures et à la voirie municipale;

ATTENDU QUE le travail en espace clos effectué par les employés de la municipalité réduira le recours aux services de sous-traitants;

ATTENDU QUE le travail en espace clos requiert la présence d'un minimum de deux personnes;

ATTENDU QU'une formation est obligatoire pour effectuer du travail en espace clos afin d'assurer la sécurité des travailleurs;

Il est proposé par George C. Atkin

Appuyé par Pierre Martineau

Il est résolu

QU'une dépense de 1250\$ soit consentie afin que Messieurs Michel Massé et Pierre-Luc Doyon participent à une formation sur le travail en espace clos;

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

9. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

14-01-619

9.1 Approbation des comptes payés et payables – Décembre 2013/Janvier 2014

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour le mois de décembre 2013 et janvier 2014, et autorise le directeur général par intérim à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés: 4 304,55\$

Total des comptes à payer: 97 115,08\$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de décembre, à savoir :

Salaires des employés: 16 444,05\$

Salaires des élus: 4 328,08\$

Salaires des pompiers: 28 002,18\$

Membres C.C.U.:

ADOPTÉ

9.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

9.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

9.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

9.5 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

14-01-620

9.6 Renouvellement du contrat de la responsable des finances et directrice générale adjointe, Mme Denise Girard

ATTENDU QUE le conseil adoptait le contrat de travail de Mme Denise Girard en janvier 2013, tel qu'il appert de la résolution no 13-01-388;

ATTENDU QUE ledit contrat s'étant terminé le 31 décembre dernier, il y a donc lieu de reconduire le contrat pour une autre année;

***Il est proposé par Dany Brodeur
Appuyé par George C. Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil reconduise le contrat de travail de Mme Denise Girard, responsable des finances et directrice générale adjointe, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 aux termes et conditions décrites dans ledit contrat.

QUE le conseil déclare avoir reçu et avoir pris connaissance des termes dudit contrat de travail et s'en déclare satisfait.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim ou en son absence la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

14-01-621

9.7 Renouvellement du contrat de la secrétaire-réceptionniste Mme Nancy Vanasse

ATTENDU QUE le conseil adoptait le contrat de travail de Mme Nancy Vanasse en juillet 2013, tel qu'il appert de la résolution no 13-07-512;

ATTENDU QUE ledit contrat s'étant terminé le 31 décembre dernier, il y a donc lieu de reconduire le contrat pour une autre année;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil reconduise le contrat de travail de Mme Nancy Vanasse, secrétaire-réceptionniste pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 aux termes et conditions décrites dans ledit contrat.

QUE le conseil déclare avoir reçu et avoir pris connaissance des termes dudit contrat de travail et s'en déclare satisfait.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim ou en son absence la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

14-01-622

9.8 Renouvellement du contrat de la responsable de l'entretien ménager, Madame Josée Carrière

ATTENDU QUE le conseil adoptait le contrat de travail de Mme Josée Carrière en juin 2013, tel qu'il appert de la résolution no 13-06-497;

ATTENDU QUE ledit contrat s'étant terminé le 31 décembre dernier, il y a donc lieu de reconduire le contrat pour une autre année;

***Il est proposé par Janet Cooper
Appuyé par Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil reconduise le contrat de travail de Madame Josée Carrière, responsable de l'entretien ménager, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 aux termes et conditions décrites dans ledit contrat.

QUE le conseil déclare avoir reçu et avoir pris connaissance des termes dudit contrat de travail et s'en déclare satisfait.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim ou en son absence la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

14-01-623

9.9 Résolution d'appui pour le Centre de Santé de la Vallée de Massawippi

ATTENDU QUE l'accès limité à des services de santé en Estrie oblige à considérer des alternatives complémentaires à celles proposées par le système gouvernemental conventionnel;

ATTENDU QUE les centres de santé coopératifs sont en mesure de fournir des soins préventifs et curatifs aux personnes nécessitant des services de proximité;

ATTENDU QUE le Ministère de la Santé, l'Université de Sherbrooke et d'autres municipalités de la région soutiennent la proposition d'ouvrir un Centre de Santé sur le territoire de la MRC Memphrémagog, plus précisément à Ayer's Cliff;

Il est proposé par Gaétane Gaudreau

Appuyé par George C. Atkin

Il est résolu

QUE la Municipalité de Canton de Stanstead appuie la création du Centre de Santé de la Vallée de Massawippi.

ADOPTÉ

14-01-624

9.10 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour la gestion et l'administration - PG Solutions

ATTENDU QUE l'offre de service de PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour la gestion et l'administration des affaires courantes (taxation, trésorerie, grand livre, états financiers, etc) est de 4 860\$ pour l'année 2014;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Janet Cooper

Il est résolu

QUE le conseil accepte ladite offre et consente une dépense de 4 860\$ plus taxes à même les postes budgétaires appropriés pour l'année 2014.

ADOPTÉ

14-01-625

9.11 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour ACCÈS CITÉ - PG Solutions

ATTENDU QUE l'offre de service de PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications pour ACCÈS-CITÉ (gestion fosses septiques, permis et certificats, multimédias, etc.) est de 2 710\$ pour l'année 2014;

Il est proposé par Pierre Martineau

Appuyé par Dany Brodeur

Il est résolu

QUE le conseil accepte ladite offre et consente une dépense de 2 710,00\$ plus taxes à même les postes budgétaires appropriés pour l'année 2014.

ADOPTÉ

9.12 Résumé du dernier conseil de la MRC Memphrémagog par la Mairesse

Madame Francine Caron Markwell résume les sujets importants à l'ordre du jour du dernier conseil de la MRC Memphrémagog.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

14-01-626

10.1 Octroi du contrat pour la collecte des ordures ménagères pour 2014-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres concernant la collecte et le transport des ordures ménagères en date du 5 décembre 2013;

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu'à 11h, le 23 décembre dernier pour faire parvenir leur soumission;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture publique des soumissions reçues dans les délais, lesquelles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire 1 : Stanley & Dany Taylor Transport inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: 75 515,58\$

Prix taxes incluses collecte non mécanisée: 75 515,58\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme au devis;

Proposé par Gaétane Gaudreau

Appuyé par Janet Cooper

Il est résolu

QUE le Conseil octroie le contrat pour la collecte non mécanisée et le transport des ordures ménagères à *Stanley & Dany Taylor Transport inc.* pour la période du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015, pour la somme de **75 515,58 \$** incluant les taxes.

QUE le Conseil autorise la mairesse Madame Francine Caron Markwell ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim M. Richard E. Ranger ou en son absence la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat liant les parties.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le budget concerné, budget 2014-2015.

ADOPTÉ

14-01-627

10.2 Octroi du contrat pour la collecte des matières organiques pour 2014-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres concernant la collecte et le transport des matières organiques en date du 5 décembre 2013;

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu'à 11h, le 23 décembre dernier pour faire parvenir leur soumission;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture publique des soumissions reçues dans les délais, lesquelles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire 1: Stanley & Dany Taylor Transport inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: 33 975,11\$

Prix taxes incluses collecte non mécanisée: 33 975,11\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme au devis;

***Proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par George C. Atkin
Il est résolu***

QUE le Conseil octroie le contrat pour la collecte non mécanisée et le transport des matières organiques à *Stanley & Dany Taylor Transport inc.* pour la période du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015, pour la somme de **33 975,11\$** incluant les taxes.

QUE le Conseil autorise la mairesse Madame Francine Caron Markwell ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim Richard E. Ranger, ou en son absence la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat liant les parties.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le budget concerné, budget 2014-2015.

ADOPTÉ

14-01-628

10.3 Octroi du contrat pour la collecte des matières recyclables pour 2014-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres concernant la collecte et le transport des matières recyclables en date du 5 décembre 2013;

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu'à 11h, le 23 décembre dernier pour faire parvenir leur soumission;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture publique des soumissions reçues dans les délais, lesquelles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire 1: Stanley & Dany Taylor Transport inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: 52 386,06\$

Prix taxes incluses collecte non mécanisée: 52 386,06\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est conforme au devis;

***Proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le Conseil octroie le contrat pour la collecte non mécanisée et le transport des matières recyclables à *Stanley et Dany Taylor Transport Inc.* pour la période du 1^{er} mars 2014 au 28 février 2015, pour la somme de **52 386,06\$** incluant les taxes.

QUE le Conseil autorise la mairesse Madame Francine Caron Markwell ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim M. Richard E. Ranger ou en son absence la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat liant les parties.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le budget concerné, budget 2014-2015.

ADOPTÉ

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

14-01-629

11.1 Formation Pompiers

ATTENDU QUE le Service de prévention des incendies requiert deux officiers non urbains pour assurer la direction des opérations lors de sinistres;

ATTENDU QUE Messieurs Brian Wharry et Malcolm Flanders ont demandé à suivre une formation pour obtenir le grade d'officier;

ATTENDU QUE la formation est d'une durée de 90 heures;

Il est proposé par George C. Atkin

Appuyé par Gaétane Gaudreau

Il est résolu

QUE le Conseil en accord avec le Directeur du Service de prévention des incendies accepte les candidatures de Messieurs Wharry et Flanders;

QUE le Conseil autorise une dépense d'environ 1 500\$ par personne pour les frais d'inscription, de formation, de manuels, d'examen et de déplacements;

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 22000 454.

ADOPTÉ

14-01-630

11.2 Mise à jour du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE le Plan de Sécurité Civile de la municipalité doit être mis à jour annuellement;

ATTENDU QUE l'actuel Plan de Sécurité Civile a été préparé en 2013 par le consultant Raymond Gagné, spécialisé en Sécurité Civile et Sécurité Incendie;

ATTENDU QUE Monsieur Raymond Gagné a présenté une offre de service pour mettre à jour le Plan de Sécurité Civile;

Il est proposé par Gaétane Gaudreau

Appuyé par Pierre Martineau

Il est résolu

QUE le conseil mandate Monsieur Raymond Gagné pour la mise à jour de son Plan de Sécurité civile pour une somme de 2 906,57\$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit appropriée à même les fonds disponibles au poste budgétaire 0223000429.

ADOPTÉ

14-01-631

11.3 Nomination des membres du comité municipal de la sécurité civile

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead a déjà élaboré un Plan de sécurité civile, document de planification et de préparation en cas de sinistre;

ATTENDU QU'un comité municipal de la sécurité civile avait été nommé en 2013 par résolution pour soutenir la démarche de planification, d'implantation et de maintien du plan;

ATTENDU QU'à la suite de l'élection municipale de novembre 2013, il y a lieu de nommer de nouveaux membres du comité municipal de la sécurité civile pour les prochaines années;

Il est proposé par Dany Brodeur

Appuyé par George C. Atkin

Il est résolu

DE nommer au comité municipal de la sécurité civile les personnes suivantes:

Madame Francine Caron Markwell, mairesse
Madame Janet Cooper, conseillère
Madame Gaétane Gaudreau Langlois, conseillère
Monsieur Pierre Martineau, conseiller

QUE copie de cette résolution soit transmise à Madame Catherine Otis, conseillère en sécurité civile de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie.

ADOPTÉ

11.4 Avis de motion - Adoption du Règlement 349-2014 amendant le Règlement 345-2013 concernant la prévention des incendies

Le conseiller Danny Brodeur donne avis de motion qu'un règlement portant le no 349-2014 amendant le règlement no 345-2013 concernant la prévention des incendies est présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'amender le règlement 345-2013 à son article 20, paragraphe 3, concernant les feux extérieurs pour les propriétaires de terrain qui sont zonés agricole ou zonés blanc pour une superficie de plus de 5 acres, au sens du règlement de zonage du Canton.

14-01-632

11.5 Adoption du Règlement 349-2014 amendant le Règlement 345-2013 concernant la prévention des incendies

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement 349-2013 concernant la prévention des incendies afin de revoir la période où un propriétaire peut obtenir un permis pour un feu extérieur, soit dorénavant entre le 1er novembre et le 31 mars de chaque année plutôt qu'entre le 1er janvier et le 31 mars;

***Il est proposé Gaétane Gaudreau
Appuyé par George C. Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stanstead adopte le règlement intitulé : Règlement no 349-2014 modifiant le Règlement 345-2013.

QUE le Règlement est joint en Annexe B du présent procès-verbal;

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

14-01-633

11.7 Contrat d'entretien et de soutien des applications pour le Plan d'intervention et de prévention: Logiciels Première Ligne - entente avec la Ville de Magog.

ATTENDU QU'en vertu d'une entente de service entre la Ville de Magog et la municipalité du Canton de Stanstead, celle-ci doit défrayer le coût du service de première ligne pour le Plan d'intervention et de prévention des incendies en 2014;

***Il est proposé Dany Brodeur
Appuyé par Janet Cooper
Il est résolu***

QU'une somme de 1 500\$ soit consentie à la firme Logiciels Première Ligne pour les services informatiques reliés au Plan d'intervention et de prévention des incendies en 2014.

ADOPTÉ

12. LOISIRS ET CULTURE

14-01-634

12.1 Contrat de travail de Madame Hélène Hamel, agent(e) de développement communautaire.

ATTENDU QUE le Conseil a retenu la candidature de Madame Hélène Hamel pour occuper le poste d'agent(e) communautaire suivant la résolution 13-12-605;

ATTENDU QUE Madame Hamel accepte le poste aux conditions salariales proposées ainsi qu'un horaire de travail d'environ une vingtaine d'heures par semaine en fonction des mandats qui lui seront confiés;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau
Appuyé par Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil déclare avoir reçu et avoir pris connaissance des termes dudit contrat de travail et s'en déclare satisfait.

QUE le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général par intérim ou en son absence la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est appropriée à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

14-01-635

12.1 Désignation d'une responsable de la surveillance de la patinoire

ATTENDU QUE deux personnes résidant sur le territoire de la Municipalité ont manifesté un intérêt pour occuper le poste de surveillant(e) à la patinoire du parc Thayer;

ATTENDU QU' une de ces deux personnes réside au Village de Fitch Bay et qu'elle satisfait aux critères d'embauche;

***Il est proposé par Dany Brodeur
Appuyé par Janet Cooper
Il est résolu***

QUE Madame Debra Ann Clahane résidant au 760, Chemin Sheldon, soit nommée responsable de la surveillance de la patinoire selon les conditions salariales décrites à l'offre d'emploi;

QUE l'horaire de Madame Clahane soit d'environ 20 heures par semaine en fonction des conditions météorologiques et de l'achalandage.

ADOPTÉ

13. VARIA

Le conseiller Pierre Martineau félicite toutes les personnes qui se sont volontairement impliquées suite pendant et après la tempête de verglas ayant entraîné un pannes d'électricité de plusieurs jours, au mois de décembre dernier. Élus, employés municipaux, pompiers, bénévoles ont fait preuve d'initiative et de débrouillardise pour assurer des services de nécessité à leurs concitoyens et concitoyennes.

Monsieur Martineau souligne que le Plan de Sécurité Civile exige des ajustements immédiats au point de vue des communications et de la coordination.

Vu l'étendue des dégâts occasionnés par la chute d'arbres et de branches, la Municipalité prendra en charge leur récupération probablement au début du printemps. Les cours d'eau seront visités pour y dégager les débris d'arbres et de branches pouvant entraver la libre circulation des eaux dès les prochains jours.

14-01-636

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par Janet Cooper. Il est 20h50.

ADOPTÉ

Francine Caron Markwell, Mairesse

**Richard E. Ranger, Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim**